

## COMMUNE DE SAINT ANDRE EN VIVARAIS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

#### Convocation du 27/03/2018

Présents : FOUVET Charles, MARCON Jean-Michel, BONNEFOY Guy, GRANGE Josiane, MONTEIL Martine, MEALLIER Matthieu, FAVRE Patrice, QUIBLIER Aymeric  
Absents : CHABERT Yoan  
Pouvoirs :  
Secrétaire : MARCON Jean-Michel a été nommé(e) secrétaire

N° 2018 – 06 Objet : Travaux réfection du chemin qui longe le mur du château de Montivert

Le Maire expose aux membres présents, que M. CAVROY a demandé à la commune de refaire le chemin qui longe le mur du château de Montivert pour le festival des 27 et 28 Juillet 2018, ce chemin sera réservé au VIP.

Actuellement nous avons un devis qui s'élève à 8 988.00 € HT pour 500 mètres de réfection.

Compte tenu du montant des travaux soit 1/3 du budget voirie.

Considérant que d'autres travaux sont nécessaires sur la voirie communale.

Considérant que la durée d'utilisation est de 2 jours.

Le conseil municipal est dans l'impossibilité d'effectuer les travaux mais autorise les organisateurs à les effectuer, à leurs frais s'ils le souhaitent, sous leur entière responsabilité.

Par contre la commune souhaite être avertie par avance pour donner les autorisations nécessaires.

VOTE : POUR 5                      CONTRE 1                      ABSTENTION 2

N° 2018 – 07 Objet : Eveil Musical 2018/2019

Le Maire expose aux membres présents, que le Conseil Général inscrit dans une politique culturelle des actions de sensibilisation aux pratiques musicales destinées aux élèves des écoles publiques et privées.

Le programme annuel résulte d'un projet pédagogique et culturel conçu par l'enseignant en concertation avec le Musicien-Intervenant. Les interventions en classes peuvent être établies sur la base d'un cycle de 15 séances.

**L'impact de la loi NOTRe** : auparavant financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche et les communes et intercommunalités, le dispositif n'est désormais plus qu'à la seule charge de ces dernières.

Coût de la prestation 597.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure l'accord avec le Conservatoire Ardèche Musique et Danse sous forme de Convention.

Après avoir ouï cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire.

VOTE : POUR 8                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

N° 2018 –08 – Objet : Dénomination des voies, mise à jour du nom des voies communales

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signée une convention avec Laposte pour l'adressage de la commune.

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination ainsi qu'à la numérotation des voies de la commune.

Après avoir ouï cet exposé le conseil municipal délibère et par vote :

**ACCEPTE** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune.

**ACCEPTE** les noms et la numérotation attribués à l'ensemble des voies communales (dont la liste est annexée à la présente délibération)

VOTE : POUR 6            CONTRE 0                            ABSTENTION 2

N° 2018 – 09 Objet : Attribution subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2018 aux associations et autres organismes :

Association gestion de l'école.....27 500.00€  
Association chasse communale.....84.00€  
Association Effangeas.....500.00€  
Association Club des boutons d'or.....500.00€  
Association Mycorium sauvage.....200.00€  
Pompiers de Rochepaule.....200.00€  
Syndicat agricole.....76.00€  
Service remplacement agriculture.....76.00€  
Association anciens combattants.....125.00€

Après avoir ouï cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire

VOTE : POUR 8                            CONTRE 0                            ABSTENTION 0

N° 2018 – 10 Objet Participation financière au FUL - Fonds Unique Logement

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier du 15/03/2018 adressé par le Président du Conseil Général de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Président du Conseil Général souligne le souhait exprimé par l'Assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur dispositif : il sollicite ainsi les communes quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil du municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2018 sur la base de 0.40€ par habitant soit : 236 habitants \* 0.40€ = 94.40 €

VOTE : POUR 8                            CONTRE 0                            ABSTENTION 0